The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York

البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

TELEPHONE: (212) 421-1580 | FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826

A MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

DESTINATAIRE PRINCIPAL : CAB/1 - DG 8/1
POUR INFORMATION : MD/2 - SG/4

CONFIDENTIEL

| FAX: FC 533 /YH | DATE: 2 octobre 2014 | PAGE(S) : 6 |
|---|---|---|

**Objet** : 4ème Commission / 1ère réunion organisationnelle

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la 4ème Commission a tenu, ce jour, sa première réunion organisationnelle, à l'occasion de laquelle ont été adoptés le programme de travail et le calendrier des réunions (A/C.4/69/L.1) de cette 69ème session de l'Assemblée générale. Le Président de la 4ème Commission, M. Durga Prasad BHATTARA, Ambassadeur, Représentant Permanent du Népal, a confirmé la nomination de M. George S.W. Patten, du Libéria, comme 3ème Vice-président, aux côtés de Mme Inese Freimane-Deksne de la Lettonie et de M. Mordehai Amihai Bivas d'Israël. Le rapporteur est M. Gabriel Orellana Zabalza du Guatemala.

Le débat général de cette session débutera le mardi 7 octobre avec les points relatifs aux territoires non autonomes (de 55 à 59). Après avoir rappelé que, conformément à la pratique, les représentants des territoires non autonomes et les « pétitionnaires » seraient auditionnés le plus tôt possible, le Président a indiqué que 76 sur 78 demandes d'audition de pétitionnaires relatives à la Polynésie française, Guam, Gibraltar, la Nouvelle-Calédonie et au Sahara avaient été acceptées par le Bureau. En effet, une demande s'est avérée être un doublon. L'autre demande a été retirée suite à un désistement. Aussi, veuillez trouver, ci-joint, un aide mémoire, circulé par le secrétariat, contenant la liste des pétitionnaires qui ont fait des demandes d'auditions.

A partir du 15 octobre, se tiendra un dialogue interactif puis un débat général au titre du point 49, « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ». A cet égard, la Commission a décidé de mettre à nouveau en place un Groupe de travail plénier chargé d'examiner le projet de résolution déposé au titre de ce point par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, présidé cette année par l'Algérie et basé à Vienne.

La 4ème Commission examinera ensuite les points liés aux questions relatives à l'information; aux effets des rayonnements ionisants; à l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, au Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et à la planification des programmes, soit un total de 25 séances.

Haute Considération,

Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent

Mission Permanente du Royaume du Maroc Auprès des Nations Unies New York

Nations Unies A/C.4/69/L.1

Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2014
Français
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**

**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

# Organisation des travaux

## Note du Président

1. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyées pour examen à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sont énumérées dans le document A/C.4/69/1. Des renseignements généraux sur ces questions, y compris les références à la documentation correspondante, figurent dans la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session (A/69/100)[1].

2. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions adopte un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.

3. L'Assemblée générale a décidé que la soixante-neuvième session serait suspendue le mardi 6 décembre 2014 et que, entre autres, la Commission devrait achever ses travaux au plus tard le jeudi 13 novembre 2014 (voir A/69/250, par. 14 et 15.

4. En conséquence, la Commission pourra envisager d'adopter, à titre indicatif, les dates ci-après pour l'examen des diverses questions inscrites à son ordre du jour, étant entendu que ces dates pourront être revues périodiquement, selon que de besoin. La Commission regroupera également certaines questions inscrites à son ordre du jour aux fins d'examen afin d'utiliser pleinement et efficacement les services de conférence qui lui ont été alloués. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les services chargés de la gestion des conférences ont alloué 25 séances à la Commission et ont invité instamment celle-ci à faire tout ce qui est en son pouvoir pour achever ses travaux dans les délais impartis. La Commission ne pourrait modifier les dates de l'examen de telle ou telle question qu'à l'intérieur des dates et horaires indiqués ci-après.

[1] La liste définitive des questions à inscrire à l'ordre du jour adoptée par l'Assemblée générale figure dans le document A/69/251.



Merci de recycler

| *Points de l'ordre du jour* | *Dates de l'examen* |
|---|---|
| Organisation des travaux | Jeudi, 2 octobre 2014, matin<br>(1 séance) |
| Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 55)<br>Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 56)<br>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 57)<br>Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (item 58)<br>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 59)<br>(Débat général conjoint et déclarations des représentants des territoires non autonomes et des pétitionnaires que la Commission a accepté d'entendre sur la question des territoires non autonomes) | Mardi, 7 octobre, après-midi<br>Mercredi, 8 octobre, après-midi<br>Jeudi, 9 octobre, après-midi<br>Vendredi, 10 octobre, après-midi<br>Lundi, 13 octobre, matin<br>Mardi, 14 octobre, matin<br>(6 séances) |
| Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 49) | Mercredi, 15 octobre, matin<br>Jeudi, 16 octobre, matin<br>Vendredi, 17 octobre, matin<br>(3 séances) |
| Questions relatives à l'information (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 54) | Mardi, 21 octobre, après-midi<br>Mercredi, 22 octobre, après-midi<br>Jeudi 23 octobre, après-midi<br>(3 séances) |
| Effets des rayonnements ionisants (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 48) | Vendredi, 24 octobre, après-midi<br>(1 séance) |
| Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 52) | Mardi, 28 octobre, matin<br>Mercredi, 29 octobre, matin<br>Jeudi, 30 octobre, matin<br>Vendredi, 31 octobre, matin<br>(4 séances) |

| *Points de l'ordre du jour* | *Dates de l'examen* |
|---|---|
| Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (point 53) | Lundi, 3 novembre, après-midi<br>(1 séance) |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (échange de questions et réponses, suivi d'un débat général) (point 50) | Mardi, 4 novembre, après-midi<br>Mercredi, 5 novembre, après-midi<br>(2 séances) |
| Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (échange de questions et réponses, suivi d'un débat général) (point 51) | Jeudi, 6 novembre, matin<br>Vendredi, 7 novembre, matin<br>Lundi, 10 novembre, matin (si nécessaire) (3 séances) |
| Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (projet de programme de travail pour la prochaine session) (point 118)<br>Planification des programmes (point 133)<br>Décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision pendants | Jeudi, 13 novembre, matin<br>(1 séance) |
| **Total** | **25 séances** |

5. Pour établir ce calendrier, le Président s'est fondé sur les considérations suivantes :

a) La Commission voudra peut-être, conformément à la pratique établie et compte tenu de la documentation disponible, tenir un débat général sur les points 55 à 59 et consacrer un débat à chacun des points 48 à 54, 119 et 132, étant entendu que les projets de résolution et de décision seront examinés séparément;

b) Les représentants de territoires non autonomes et les pétitionnaires seront entendus aussitôt que possible lors de l'examen par la Commission des questions pertinentes et le Président propose que la Commission consacre ses séances de mercredi, jeudi et vendredi, 8, 9 et 10 octobre à l'audition des pétitionnaires;

c) Le point 118 « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » est renvoyé à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineront leur programme de travail provisoire et prendront leur décision y relative;

d) L'Assemblée renvoie le point 133 « Planification des programmes » à toutes les grandes commissions et l'examinera elle-même en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Si l'Assemblée renvoie un rapport soumis au titre de ce point à la Quatrième Commission, celle-ci y reviendra.

6. Sous réserve que le programme de travail provisoire ci-dessus convienne à la Commission et afin de faciliter les travaux de celle-ci, le Président propose de clore la liste des orateurs pour le débat général sur les points 55 à 59 le mardi 7 octobre, à 18 heures. La Commission se prononcera, le moment venu, sur la clôture de la liste.

7. Le Président appelle en outre l'attention des membres de la Commission sur les décisions de l'Assemblée générale concernant l'organisation de ses travaux, qui figurent aux sections II.B à III du document A/69/250.

8. Les membres de la Commission sont également priés de garder à l'esprit la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les séances plénières et séances des grandes commissions tenues le matin et l'après-midi durant la soixante-neuvième session commencent à 10 heures et 15 heures précises, respectivement. Le Président appelle aussi l'attention des membres sur le fait que l'Assemblée a décidé que, durant la soixante-neuvième session, les séances pourraient être déclarées ouvertes et les débats commencer sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée soit atteint (voir A/69/250, par. 16 et 19).

9. Étant donné que la Commission ne pourra disposer que d'un nombre limité de séances, il est proposé de fixer à 10 minutes la durée maximale des déclarations, à l'exception de celles des porte-parole des groupes de délégations, dont la durée maximale sera fixée à 15 minutes. À cet égard, le Président fixera la durée maximale des déclarations des pétitionnaires comme il sera jugé nécessaire.

10. La liste des documents présentés au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) figure dans le document A/C.4/69/INF/1, qui sera mis à jour au besoin.

Nations Unies A/C.4/69/INF/1

# Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2014
Français
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**
**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

## Documentation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Note du Secrétariat

On trouvera dans le présent document, pour information et référence, la liste des documents dont est saisie la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Cette liste comprend les documents déjà publiés ou à paraître.

| | |
|---|---|
| Organisation des travaux : note du Président | A/C.4/69/L.1[1] |
| Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour | A/C.4/69/1 |
| **Point 48 de l'ordre du jour**<br>**Effets des rayonnements ionisants** | |
| Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants | A/69/46 |
| Rapport du Secrétaire général relatif à l'incidence de l'augmentation du nombre de membres du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants | A/69/350[1] |
| **Point 49 de l'ordre du jour**<br>**Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace** | |
| Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique | A/69/20 |

[1] À paraître.



Merci de recycler

| | |
|---|---|
| Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace : projet de résolution | A/C.4/69/L.2 |

**Point 50 de l'ordre du jour**
**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

| | |
|---|---|
| Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | A/69/13 |
| Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolution 68/78) | A/69/391[1] |
| Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures : rapport du Secrétaire général (résolution 68/77) | A/69/345 |
| Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens : rapport du Secrétaire général (résolution 68/79) | A/69/351 |
| Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine (résolution 68/76) | A/69/349 |

**Point 51 de l'ordre du jour**
**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

| | |
|---|---|
| Note du Secrétaire général transmettant le quarante-sixième rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolution 68/80) | A/69/355 |
| Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés : rapport du Secrétaire général (résolution 68/80) | A/69/128 |
| Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés : rapport du Secrétaire général (résolution 68/81) | A/69/316 |
| Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé : rapport du Secrétaire général (résolution 68/82) | A/69/348 |

| | |
|---|---|
| Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est : rapport du Secrétaire général (résolution 68/83) | A/69/347 |
| Le Golan syrien occupé : rapport du Secrétaire général (résolution 68/84) | A/69/327 |

**Point 52 de l'ordre du jour**
**Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

**Point 53 de l'ordre du jour**
**Étude d'ensemble des missions politiques spéciales**

| | |
|---|---|
| Questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales : rapport du Secrétaire général (résolution 68/85) | A/69/325 |

**Point 54 de l'ordre du jour**
**Questions relatives à l'information**

| | |
|---|---|
| Rapport du Comité de l'information | A/69/21 |
| Questions relatives à l'information : rapport du Secrétaire général | A/69/310 |

**Point 55 de l'ordre du jour**
**Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies**

| | |
|---|---|
| Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2014 | A/69/23, chap. VII et XIII |
| Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies : rapport du Secrétaire général | A/69/69 |

**Point 56 de l'ordre du jour**
**Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes**

| | |
|---|---|
| Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2014 | A/69/23, chap. V et XIII |

**Point 57 de l'ordre du jour**
**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

| | |
|---|---|
| Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2014 | A/69/23, chap. VI et XIII |
| Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies : rapport du Secrétaire général | A/69/66 |

**Point 58 de l'ordre du jour**
**Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation**

| | |
|---|---|
| Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation : rapport du Secrétaire général | A/69/67 |

**Point 59 de l'ordre du jour**
**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (chapitres concernant des territoires particuliers)**

| | |
|---|---|
| Gibraltar | A/69/23, chap. VIII |
| Sahara occidental | A/69/23, chap. VIII |
| Question du Sahara occidental : rapport du Secrétaire général | A/69/344 |
| Nouvelle-Calédonie | A/69/23, chap. IX et XIII |
| Polynésie française | A/69/23, chap. IX et XIII |
| Samoa américaines | A/69/23, chap. X et XIII |
| Anguilla | A/69/23, chap. X et XIII |
| Bermudes | A/69/23, chap. X et XIII |
| Îles Vierges britanniques | A/69/23, chap. X et XIII |
| Îles Caïmanes | A/69/23, chap. X et XIII |
| Guam | A/69/23, chap. X et XIII |
| Montserrat | A/69/23, chap. X et XIII |
| Pitcairn | A/69/23, chap. X et XIII |
| Sainte-Hélène | A/69/23, chap. X et XIII |
| Îles Turques et Caïques | A/69/23, chap. X et XIII |
| Îles Vierges américaines | A/69/23, chap. X et XIII |

Nations Unies A/C.4/69/1

# Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2014
Français
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**
**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

## Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Lettre datée du 19 septembre 2014, adressée au Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 2e séance plénière de sa soixante-neuvième session, le 19 septembre 2014, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir annexe).

J'appelle votre attention sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau (A/69/250) relatives à l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle également votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, qui figurent à la section II du même rapport. Ces recommandations ont elles aussi été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2e séance plénière.

(*Signé*) Sam **Kutesa**

14-61357 (F) 230914 230914

Merci de recycler

# Annexe

## Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

### B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Effets des rayonnements ionisants [point 48].
3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 49].
4. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 50].
5. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 51].
6. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [point 52].
7. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales [point 53].
8. Questions relatives à l'information [point 54].
9. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 55].
10. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 56].
11. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 57].
12. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation [point 58].
13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 59].

### I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

15. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 118].
16. Planification des programmes [point 133].

Nations Unies A/C.4/69/INF/4

Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

# Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

## Note du Secrétariat

Ainsi qu'il est indiqué dans le premier rapport du Bureau (A/69/250), que l'Assemblée générale a examiné à sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'attention de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) est appelée sur les dispositions suivantes de la résolution 68/307 adoptée par l'Assemblée :

a) Le paragraphe 13 de la résolution, dans lequel l'Assemblée a invité les grandes commissions à :

i) Coordonner dûment leurs travaux en évitant chevauchements et doubles emplois;

ii) Élire chacune son bureau au moins trois mois avant le début de la session pour améliorer la coordination et faciliter le passage de relais;

iii) Tirer parti de leurs intranets respectifs et autres services en ligne pour faciliter la bonne organisation et la ponctualité de leurs travaux;

iv) Partager les expériences, les bonnes pratiques et enseignements tirés de l'application de leurs méthodes de travail;

v) Améliorer encore l'échange d'informations sur leurs travaux et activités au sein de chacune d'entre elles (voir A/69/250, par. 10);

b) Le paragraphe 14 de la résolution, dans lequel l'Assemblée a engagé chacune des grandes commissions à continuer d'examiner ses méthodes de travail au début de chaque session, et invité à cet égard leurs présidents à informer le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, à la soixante-neuvième session, des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, afin d'améliorer au besoin ces méthodes de travail (voir A/69/250, par. 11);

c) Les dispositions de la résolution concernant la disposition transitoire faisant l'objet de la décision 68/505 concernant la répartition des présidences des



Merci de recycler

grandes commissions pour les cinq sessions suivantes, soit de la soixante-neuvième à la soixante-treizième session, ainsi que sur les directives relatives à l'élection des présidents et rapporteurs des grandes commissions annexées à la résolution (voir A/69/250, par. 12);

d) Les dispositions de la résolution dans lesquelles l'Assemblée générale a demandé au Groupe de travail spécial de définir les modalités pratiques de l'élection des présidents et des rapporteurs des grandes commissions à long terme afin de mettre en place un mécanisme électoral prévisible, transparent et équitable, en consultation avec les groupes régionaux, et de lui soumettre ces modalités à sa soixante-douzième session au plus tard, et invité les États Membres à présenter des propositions à cet effet et à commencer sans tarder à s'employer à conclure de nouvelles dispositions qui entreraient en vigueur à sa soixante-quatorzième session, l'annexe à la résolution contenant une option à examiner dans ce contexte (voir A/69/250, par. 13);

e) Les paragraphes 18 et 19 de la résolution sur la nécessité de mieux coordonner l'organisation des réunions et des débats thématiques de haut niveau afin d'en optimiser le nombre et la répartition, et de tenir des réunions de haut niveau durant la première moitié de l'année, dans les limites des ressources existantes, compte tenu du calendrier des conférences (voir A/69/250, par. 20);

f) Le paragraphe 16 de la résolution, dans lequel l'Assemblée a réitéré son intention de continuer d'envisager, à sa soixante-neuvième session, en collaboration avec ses grandes commissions et en consultation avec les États Membres, la possibilité de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans et d'en regrouper ou d'en supprimer d'autres, notamment en prévoyant une clause d'extinction, avec le consentement explicite de l'État ou des États ayant demandé leur inscription à l'ordre du jour, et de faire des propositions à ce sujet, en tenant compte des recommandations pertinentes du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée (voir A/69/250, par. 56).